

Les miracles, comme la sainteté d'Antoine, étaient de la dernière évidence, et les instances des personnages les plus élevés arrivaient de toute part. Il n'y avait qu'une objection possible, c'est que l'année n'était pas encore toute écoulée depuis la mort du Saint. Une vision céleste fit de l'opposant le plus acharné le promoteur le plus ardent de la cause. Cet événement termina le procès.

Ainsi, moins d'un an après la mort d'Antoine, le Pape Grégoire IX, dans l'apparat le plus solennel, entouré des prélats de la cour romaine et d'une foule immense, procéda, par une exception unique, à la canonisation. Debout, le vicaire de Jésus-Christ, après la lecture des miracles, lève les mains au ciel, invoque la Très Sainte Trinité, et déclare que le bienheureux prêtre et confesseur du Christ, Antoine, est inscrit au catalogue des Saints. En même temps il ordonne que sa fête se célèbre au jour même de sa précieuse mort, le 13 juin.



ont
na
tra
du
On
en
l'u